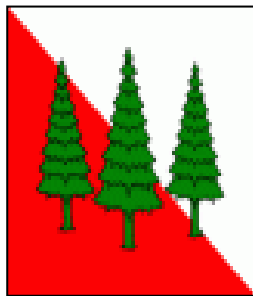


Conseil Communal d'Epesses

procès-verbal de la séance



du 29 septembre 2008



**Les membres du conseil communal d'Epesses ont été convoqués en assemblée
le lundi 29 septembre 2008 à 20 :00 à la salle du conseil d'Epesses avec,
pour ordre du jour :**

OUVERTURE DE SEANCE - APPEL DES MEMBRES	3
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2008	3
3. PREAVIS MUNICIPAL N° 3/08 RELATIF A L'ARRETE D'IMPOSITION 2009	3
4. PREAVIS MUNICIPAL N° 4/08 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR L'ELABORATION D'UN AVANT-PROJET DE L'IMPLANTATION D'UN PARKING A EPESES	4
5. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COFIN	6
6. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE FUSION	6
7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	6
8. COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
9. DIVERS	7
CONTRE-APPEL – CLOTURE DE SEANCE	7



Ouverture de séance - Appel des membres

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint, notre nouveau président, Louis Fonjallaz, salue la municipalité et l'assemblée, puis ouvre cette séance avec quelques propos de bienvenue. Il tient à nous signifier le plaisir et l'honneur qu'il éprouve à présider le conseil communal d'Epesses et souhaite que les nombreux débats que nous partagerons soient constructifs et qu'ils se déroulent dans une atmosphère d'ouverture et de cordialité. Le Président nous rappelle encore que nous avons toutes et tous prêtés serment devant la Constitution fédérale et cantonale et désire que nous soyons toutes et tous dignes de la confiance que la population nous a ainsi témoignée en nous élisant au législatif de notre commune.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents, 3 conseillères et conseillers sont excusé(e)s, aucun(e) n'est absent(e).

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président énonce l'ordre du jour qui est ensuite voté et adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2008

Chacun ayant reçu par courriel et courrier le procès-verbal de la séance du 30 juin 2008, sa lecture n'est pas demandée. Aucune modification n'étant requise, le procès-verbal est soumis à votation et se voit accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal n° 3/08 relatif à l'arrêté d'imposition 2009

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, J.-M. Oggier. La CoFin composée également de J.-M. Badoux, président, de H. Fonjallaz et de D. Rouge s'est réunie le 15 de ce mois en présence de la municipalité in corpore et du Boursier, afin d'étudier et d'analyser le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2009. A cette occasion, toutes explications et compléments d'informations idoines leur ont été fournis.

Il est relevé que notre commune bénéficie une fois encore d'une rétrocession de l'Etat en ce qui concerne la péréquation et la facture sociale cantonale pour 2007. Cette somme s'élève à CHF 179'754.- et sera comptabilisée en tant qu'entrée extra budgétaire dans les comptes 2008. Le budget adopté pour 2008 présentait un excédent de dépenses de CHF 127'600.- ; il est permis d'espérer que la rétrocession susmentionnée permettra d'équilibrer les comptes 2008. Bien que volatiles, les perspectives 2009 ne sont pas alarmantes et dans les circonstances actuelles, une légère baisse du taux d'impôt leur paraît adaptée. La commission des finances propose de diminuer le taux d'impôt à 79.5 %.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission unanime propose aux membres du conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009 proposé par la municipalité en modifiant le taux d'imposition à 79.5 points.

Notre Président ouvre la discussion.

N. Gross, Syndic, prend la parole et attire notre attention sur certains faits et rappelle les arguments qui ont conduit la municipalité à maintenir un taux d'imposition à 82.5 points.

J.-R. Gaillard nous rend attentifs à de gros travaux en perspectives au sein de notre commune et déclare que nous devrions maintenir le taux d'imposition actuel afin de rembourser au mieux la dette communale.

Ch. Chappuis requiert une information complémentaire de la CoFin tout en affirmant qu'il serait dommageable de baisser le taux d'impôt cette année pour l'augmenter l'an prochain et se réfère en outre à la fusion de communes à venir.

F. Diserens demande également des informations complémentaires, en particulier sur l'objet qui sera discuté ci-après, ne souhaitant en aucun cas mettre les finances de la commune en péril.



J. Bertholet, Boursier, nous fait part d'un avis de technicien et déclare qu'une éventuelle baisse de 3 points du taux d'impôt ne mettrait guère en péril les finances communales.

J.-M. Badoux, Président de la CoFin apporte quelques compléments d'informations sur l'amortissement et les faits qui les ont conduits à leur proposition.

D'autres questions ou remarques n'intervenant plus, nous passons à la votation de cet objet en deux temps : premièrement sur l'acceptation d'une modification du taux d'impôt à 79.5 points et secondement sur le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2009 lui-même.

La proposition de modification du taux de la commission des finances est rappelée par le rapporteur.

La modification du taux d'imposition actuel de 82.5 points à **79.5 points se voit acceptée** par 17 oui, 6 avis contraires, aucune abstention.

Et conclusion et au vu de ce qui précède, la commission unanime propose aux membres du conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2009, proposé par la municipalité, en modifiant le taux d'imposition à 79.5 points.

Les conclusions générales de la commission des finances se voient ainsi acceptées par 20 oui, 3 avis contraires, aucune abstention.

4. Préavis municipal n° 4/08 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire pour l'élaboration d'un avant-projet de l'implantation d'un parking à Epesses

La parole est à nouveau donnée au rapporteur de la commission des finances, J.-M. Oggier. La CoFin s'est réunie également le 15 septembre 2008 dans le but d'étudier une demande de crédit extrabudgétaire pour l'élaboration d'un avant-projet de l'implantation d'un parking à Epesses. La municipalité in corpore était présente. L.-Ph. Porchet leur a présenté les objectifs ainsi que la démarche de l'avant-projet de ce préavis.

Une requalification de l'infrastructure du parking et de ses alentours semble nécessaire aux membres de cette commission. Eu égard à la situation centrale du parking, tout projet aura un impact paysager et urbanistique très important pour notre village, ainsi la réalisation de cet avant-projet leur semble judicieuse.

Néanmoins, après réflexion, la commission des finances estime que l'objet de ce préavis n'est pas de son ressort et qu'il devrait être soumis à une commission des bâtiments et / ou une commission spécifique.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission unanime propose aux membres de ce conseil de renvoyer ce préavis municipal à une prochaine séance après avoir été soumis à une commission idoine.

Le président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

L.-Ph. Porchet, municipal, surpris par la conclusion de ce rapport explicite : la municipalité ne fait que demander, dans un premier temps, un crédit extrabudgétaire pour une étude de faisabilité de ce projet.

L. Massy estime, quant à lui, que le préavis municipal est tout à fait adéquat et qu'il est quelque peu prématuré de soumettre un tel dossier à une commission des bâtiments, trop peu d'éléments étant connus pour l'heure. Il ajoute que ce futur projet est un bien pour le village et propose au conseil communal de suivre la demande de notre municipalité pour une étude de faisabilité de cet objet.

La parole est donnée à B. Duboux qui souhaite quelques précisions quant au plan d'affectation et d'aménagement cantonal relatif à ce futur projet.

N. Gross souligne que dit plan d'aménagement est en suspens, le temps d'étudier et de travailler sur la « Loi Lavaux » qui sera soumise au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, vraisemblablement dès le printemps 2009.

L.-Ph. Porchet apporte des précisions complémentaires sur ce dossier, ainsi que sur les éléments soulevés précédemment.



D. Rouge, membre de la commission des finances, amène quelques précisions concernant leur décision. A leur sens, un tel objet nécessite des réflexions plus profondes qui n'entrent plus dans le rôle de cette commission (art. 39 du règlement).

B. Vejdovsky précise à son tour qu'il s'agit bien ici d'une demande d'allocation d'un crédit extrabudgétaire destiné à l'étude de faisabilité d'un projet futur.

D. Rouge renchérit : il est impossible de valider l'allocation d'un montant qui n'est pas étayé.

L.-Ph. Porchet ajoute que la somme demandée par la municipalité est prévue uniquement à des fins d'études de faisabilité d'un tel projet, une réflexion d'urbanisme, rien de plus.

J.-M. Badoux insiste sur le rôle réel de la commission des finances à l'inverse de celui d'une commission ad hoc et explique pourquoi ce projet a fait l'objet d'un renvoi, d'autant plus qu'il n'est soumis à aucune urgence.

B. Vejdovsky stipule encore qu'il s'agit simplement d'un projet financier adressé à la commission des finances.

F. Diserens souhaite des précisions quant à l'endroit retenu pour cette construction, ceci au vu des nombreuses études d'ores et déjà conduites à ce sujet.

L.-Ph. Porchet apporte de nombreux détails à ce propos.

J.-M. Oggier, CoFin, remercie les orateurs concernés pour tous les compléments d'informations ayant nourri ce débat ; il expose la décision de la CoFin en trois points : 1° - totale acceptation de ce projet ; 2° - la CoFin n'est pas habilitée à prendre ce genre de décision pour le conseil communal ; 3° - c'est pourquoi ils ont renvoyé ce dossier à une commission spécifique pour l'élaboration d'un avant projet, afin de pouvoir se prononcer ensuite sur un crédit extrabudgétaire.

B. Duboux devant ce net problème de communication décrète qu'au vu du projet qui semble emporter l'aval de toutes et tous, il est maintenant nécessaire d'évaluer le montant requis ; comment est-on parvenu à la somme de CHF 55'000.-- ?

L.-Ph. Porchet argumente le crédit extrabudgétaire souhaité.

La parole n'étant plus demandée, le rapporteur relit les conclusions du rapport de la CoFin ci-dessus mentionnées, puis nous passons à la votation.

Les conclusions de la commission des finances sont rejetées par 13 avis contraires, 8 acceptations et 4 absentions.

Le président suspend la séance souhaitant quelques minutes de réflexion puis la reprend. Les conclusions de la CoFin ayant été rejetées, ce point ayant été porté à l'ordre du jour, nous devons nous prononcer sur le préavis municipal.

Le président relit les conclusions du préavis de la municipalité : « le conseil décide d'octroyer à la municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 55'000.--, somme à prélever sur les liquidités communales ou à emprunter aux meilleures conditions du moment pour la réalisation du projet présenté dans dit préavis ».

La discussion est ouverte.

B. Duboux s'exprime sur la ligne de conduite quelque peu rigide décrite dans ce préavis qui ne laisse pas de choix réel, mais qui coûte CHF 55'000.-- ; il comprend de fait la réaction de la commission des finances, car ce qu'il ressort du débat de ce soir, c'est surtout ce manque de choix ; ce qui est souhaité, c'est une meilleure perception de l'objet et de son but final.

L.-Ph. Porchet signale encore qu'une mise au concours de ce projet est tout à fait possible, qu'une ligne de conduite, quelle qu'elle soit, sera mise en place plus tard ; actuellement ce montant ne doit servir qu'à examiner les possibilités d'une éventuelle mise en œuvre d'un parking. Un urbaniste prendra le dossier en mains plus tard.



La parole n'étant plus demandée, les conclusions du préavis de la municipalité sont lues une nouvelle fois par notre président. Nous passons à la votation ; **le préavis municipal est accepté par 16 voix, 3 avis contraires, 4 abstentions.**

L.-Ph. Porchet remercie les membres du conseil de cette décision et espère que nous pourrions aller de l'avant dans ce projet qui apporte tout bénéfice à notre commune.

5. Nomination d'un membre de la CoFin

Ph. Rouge propose Ch. Chappuis en remplacement de B. Vejdovsky, municipal, en tant que membre de la commission permanente des finances ; celui-ci accepte cette nouvelle responsabilité.

Sans autres propositions, nous passons à la votation ; Ch. Chappuis est élu par 24 voix et 1 abstention.

La nouvelle composition de la CoFin est la suivante :

- ✦ Jean-Marc Badoux, président,
- ✦ Hélène Fonjallaz,
- ✦ Christian Chappuis,
- ✦ Jean-Marc Oggier,
- ✦ Didier Rouge.

6. Information sur le processus de fusion

F. Gross représentante du comité intercommunal pour la commune d'Epesses étant excusée, la parole est donnée à N. Gross, Syndic, qui procède à un point de situation sur le processus de fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Rieux et Villette.

Dans le cadre de ce processus de fusion, le Groupe de pilotage intercommunal a décidé, le 3 septembre dernier, d'organiser une séance extraordinaire réunissant nos cinq Conseils communaux afin de présenter les résultats et les recommandations des différentes commissions thématiques sur la fusion. Nous sommes ainsi toutes et tous convoqué(e)s le **mardi 4 novembre 2008 à 19h30, à la Salle Davel de Cully.**

Monsieur le Conseiller d'Etat, Philippe Leuba, nous fera l'honneur de sa présence.

L'ordre du jour en est le suivant :

- ✦ bienvenue,
- ✦ allocution de Monsieur le Conseiller d'Etat, Philippe Leuba,
- ✦ présentation des résultats des rapports des cinq Commissions thématiques par les Présidents respectifs,
- ✦ votation sur la proposition de noms de la nouvelle commune à intégrer dans la convention de fusion,
- ✦ débat – questions – réponses.

Un courrier à ce propos nous parviendra à mi-octobre ; il sera accompagné d'une synthèse des rapports finaux et recommandations des cinq commissions thématiques sur la fusion, ainsi que d'une présentation des noms retenus pour la nouvelle commune et organisation de la consultation. La votation se fera à bulletins secrets.

7. Communications de la municipalité

- ✦ J. Oberli : comme les deux années précédentes, la municipalité renonce à fermer la route de la Corniche à la circulation durant la période des vendanges. Une signalisation sera mise en place pour la déviation des camions et des autocars.



- ✦ N. Gross : « Le Courrier », journal de communication officiel de Lavaux, sera généreusement offert par la municipalité et distribué à chaque ménage d'Epesses dès le mois d'octobre.
- ✦ B. Vejdovsky : au terme de l'assemblée générale constitutive du 25 septembre, les garderies et structures d'accueil de jour des enfants se sont constituées en réseaux ; leurs statuts ont été votés et envoyés à la FAJE pour approbation. Ces nouvelles structures fonctionneront de façon intégrée au sein de ce réseau. Son nouveau président sera C. Friderici, municipal à Grandvaux. Pour plus d'informations, nous pouvons nous référer au site : <http://www.faje-vd.ch/index.html>.

8. Communications du bureau

Le président remercie la municipalité et passe aux communications du bureau.

- ✦ « Trophée du Préfet » à Cully : nous y avons, à nouveau, brillés par notre absence ; des rameurs, nous en avons, néanmoins, un problème d'administration nous a laissés à quai cette année. Nous apprenons de nos erreurs et je reste convaincu que l'an prochain, avant la fusion, nous aurons l'heur de montrer qui est le « capitaine du bateau ».
- ✦ La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 8 décembre 2008 à 20 :00.

9. Divers

- ✦ A. Bovard souhaite des informations sur la plage de la Budaz. L.-Ph. Porchet nous informe que nous avons reçu, tout récemment, l'autorisation de l'Etat de Vaud relative à la passerelle ; cette dernière sera mise à l'enquête par le SESA qui réclame encore quelques documents et informations complémentaires. De nombreuses discussions ont été nécessaires avant d'obtenir ce résultat.

Il n'y a plus questions, ni commentaires.

Contre-appel – Clôture de séance

La secrétaire procède au contre appel.

Le Président L. Fonjallaz nous remercie et nous souhaite, à toutes et tous, une bonne soirée, puis il clôt la séance.

Séance levée à 21 :30

Ainsi délibéré à Epesses, le 29 septembre 2008

Pour le conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger